

Rapport de la commission chargée d'étudier les postulats

- Vincent ROSSI : « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne ».
- Céline MISIEGO : « Pages blanches pour Lausanne ».

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

La commission nommée pour étudier les postulats susmentionnés s'est réunie le vendredi 12 mai 2017 en la salle de conférence de la Direction des finances dans la composition suivante :

Mesdames	Latha	HEINIGER
	Alice	GENOUD
	Céline	MISIEGO
Messieurs	Quentin	BEAUSIRE
	Gianni-John	SCHNEIDER
	Jean-Daniel	HENCHOZ
	Jean-Marie	FURBRINGER

Madame Françoise LONGCHAMP s'était fait excuser

Messieurs Jacques-Etienne RASTORFER, Vincent ROSSI, Benoît GAILLARD et Pierre OBERSON étaient absents.

Le rapporteur soussigné passe la parole à la représentante de la Municipalité, Madame Florence GERMOND, qui nous présente les représentants de l'administration, Madame Christelle BENAGLIA, adjointe du chef de service des routes et de la mobilité, ainsi que Monsieur Claude GIGANDET, du service des routes et de la mobilité, que nous remercions pour la prise des notes de séance.

Madame la postulante ouvre la discussion en motivant sa démarche suite à une pause publicitaire pour raisons techniques, en ville de Genève et qui fût, sans le vouloir, un succès populaire. Elle demande par conséquent que la Municipalité étudie l'opportunité d'instaurer une à deux semaines par année sans publicité.

En l'absence du postulant, sa collègue de parti complète en souhaitant initier une réflexion relative à la place occupée par la publicité sur l'espace public.

Madame la Municipale parle d'un compromis à trouver entre la publicité dans l'espace public et les 2 millions qu'elle rapporte.

Auteur d'un livre « Lausanne graffitis » publié en son temps, un commissaire s'interroge sur le lien qui pourrait s'instaurer entre l'appropriation des espaces publicitaires et la diminution éventuelle des tags et autres graffitis.

Un des cosignataires des postulats se dit submergé par l'invitation à consommer et la pression qu'elle suscite. Il faut un événement du type de celui de Genève pour faire émerger une réelle prise de conscience.

A ce stade la discussion, un commissaire, par ailleurs membre de la commission de gestion, exprime une réserve certaine face à la prolifération de motions, postulats et autres interpellations. Une question écrite, voire orale, aurait, dit-il, parfaitement fait l'affaire au lieu de contribuer à une surcharge réelle de l'administration.

Madame l'auteure d'un des deux postulats estime que la publicité pousse à la surconsommation et au surendettement. Elle charge la Municipalité de contacter la SGA pour négocier une réduction de l'affichage et demande la mise à disposition d'espaces légaux de graffitis.

L'idée n'est pas de créer un nouvel endroit d'expression populaire, rétorque un commissaire, mais de s'interroger sur la place de la publicité.

Au terme de la discussion, c'est par 4 OUI 3 NON et 1 ABS que la commission vous recommande de transmettre ces deux postulats à la Municipalité pour rapport-préavis.

Rovéréaz, le 19 mai 2017

Le rapporteur

Jean-Luc Chollet